



Chers usagers de la route, merci de prévoir exactement le montant équivalent à votre redevance afin de faciliter le passage au péage.

Site web: www.ecoetfinances.com

Prix: 300F cfa

Journa des entrepreneurs

ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo- REC N°0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC



BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES
Afrique de l'Ouest





Accélérer l'inclusion et le financement des femmes en Afrique

UEMOA



Le Togo modernise son arsenal juridique pour protéger la monnaie

P.4

SAZOF DISSOUTE



L'API-ZF prend le relais pour booster les investissements

P.2

L'AFRIQUE AU FÉMININ

Ecobank propulse l'entrepreneuriat des femmes

Page 3

Le Groupe Ecobank frappe fort en matière d'égalité économique. Le mercredi 11 mars dernier, la première banque panafricaine a annoncé à Lomé, une hausse spectaculaire de 194 % des prêts accordés aux entreprises détenues et dirigées par des femmes, portant le montant total à 780 millions de dollars US en 2025, contre 265 millions en 2024. Cette progression, dévoilée à l'occasion de la Journée internationale

des femmes, illustre l'impact des initiatives du groupe en faveur de l'égalité des sexes, qui stimulent l'entrepreneuriat et la croissance locale à travers l'Afrique. Malgré leur rôle essentiel dans les économies africaines, création d'emplois, soutien aux familles, renforcement des chaînes de valeur, les femmes entrepreneures restent confrontées à un déficit de financement estimé à 42 milliards de dollars US.

Ecobank entend réduire cet écart en combinant financements adaptés, formations, mentorat et accès élargi aux marchés régionaux. Lancé en 2020 pour soutenir les entreprises féminines affectées par la crise de la Covid-19, Ellevate est devenu l'initiative bancaire la plus étendue du continent. En 2025, son expansion dans 26 pays a permis à 21 000 nouvelles entrepreneures d'intégrer l'écosystème, tandis que 24...



Ne dites plus non, dites Voltaic.

CANALBOX

FIBREZ SANS FRAIS



PROFITEZ DÈS MAINTENANT DE L'INSTALLATION À 0 FCFA

TÉLÉCHARGEZ L'APP CANALBOX POUR TESTER VOTRE ÉLIGIBILITÉ



8866

www.canalbox.tg

* Paiement du premier forfait mensuel à la souscription
Coût de l'appel : 20 FCFA.

SAZOF dissoute

L'API-ZF prend le relais pour booster les investissements

Dans la dynamique d'une politique d'investissement plus cohérente et ambitieuse, le gouvernement togolais acte la dissolution de la SAZOF et transfère ses missions à l'API-ZF.

Bernard AFAWOUBO

Réunion le 11 mars 2026, en conseil des ministres, le gouvernement a examiné une communication du ministre délégué chargé de la promotion des investissements et de la souveraineté économique relative à la finalisation du processus de mutation de la Société d'administration de la zone franche (SAZOF) vers

l'Agence de promotion des investissements et de la zone franche (API-ZF). Créée en 1994, la SAZOF a longtemps constitué un pilier de la stratégie nationale d'industrialisation et de promotion des exportations. Avec 141 entreprises agréées, dont 91 en activité, la zone franche a généré près de 19 000 emplois directs et attiré en 2024 des investissements évalués à 425,664 milliards de

FCFA, soit environ 7 % du PIB.

Cependant, face aux nouvelles ambitions de transformation industrielle et d'attraction des capitaux étrangers, le gouvernement a adopté en 2019 le code des investissements. Celui-ci a institué l'API-ZF, une structure unique chargée de regrouper l'administration du code des investissements et celle du statut de zone franche industrielle. Objectif : rationaliser l'action publique et renforcer la cohérence institutionnelle.



Dans ce cadre, la dissolution de la SAZOF et le transfert de ses missions à l'API-ZF étaient prévus. Le processus étant désormais achevé, le Conseil des mi-

nistres a autorisé le ministre délégué à soumettre le projet de décret portant dissolution de la SAZOF et fixant les modalités de sa subrogation par l'API-ZF.

Afrique de l'Ouest

137 millions USD pour connecter 5 millions de personnes et accélérer l'économie numérique dans 3 pays

Le Groupe de la Banque mondiale a approuvé, ce 10 mars, un financement de 137 millions de dollars destiné à accélérer l'intégration numérique et la création d'emplois au Bénin, au Libéria et en Sierra Leone.

Cette nouvelle opération s'inscrit dans la deuxième phase du Projet d'intégration numérique régionale en Afrique de l'Ouest, connu sous l'acronyme WARDIP. L'ambition est de renforcer les infrastructures numériques, stimuler l'entrepreneuriat technologique et poser les bases d'un véritable marché numérique régional.

Un levier pour connecter des millions de nouveaux utilisateurs

Avec cette deuxième opération, le programme vise un impact direct sur l'accès au numérique dans la région. Selon les projections de la Banque mondiale, environ 5,2 millions de personnes seront connectées à l'internet haut débit dans les 3 pays concernés. Dans le même temps, 5,4 millions de nouveaux utilisateurs devraient accéder à des services numériques, qu'il s'agisse de plateformes de commerce électronique, de services financiers

numériques ou d'applications administratives.

L'objectif est de réduire l'un des principaux freins au développement numérique en Afrique de l'Ouest : le coût et la qualité de la connectivité.

"Cette initiative permettra à l'Afrique de l'Ouest d'accélérer sa transformation économique en créant des emplois, en renforçant la résilience et en favorisant l'émergence d'un marché numérique régional plus intégré", explique Michel Rogy, directeur régional de la Banque mondiale pour le numérique et l'intelligence artificielle. Selon lui, le projet s'attaque directement à "l'un des défis les plus persistants de la région, une connectivité coûteuse et peu fiable qui limite la compétitivité et l'accès des populations aux opportunités numériques".

Des investissements dans les infrastructures et les centres de données

Une part importante du pro-

gramme sera consacrée au développement des infrastructures numériques. Le projet prévoit l'extension de réseaux haut débit plus résilients, le renforcement de la connectivité internationale et l'amélioration de la capacité des centres de données.

Ces investissements devraient permettre de soutenir l'essor de nouveaux services numériques et d'améliorer la qualité des services publics et privés.

Miser sur les compétences numériques

Au-delà des infrastructures, le programme prévoit également un volet important consacré au capital humain.

Au total, 9 000 personnes bénéficieront de formations aux compétences numériques, avec une attention particulière accordée aux femmes et aux jeunes. Les formations porteront notamment sur l'intelligence artificielle, la cybersécurité et l'entrepreneuriat numérique.

Pour la Banque mondiale, l'enjeu est d'accompagner la transition numérique en développant les talents capables de soutenir l'émergence d'un écosystème technolo-

gique régional.

Un soutien direct aux startups et aux PME

Le projet entend également dynamiser les écosystèmes entrepreneuriaux. Plus de 140 startups numériques, dont plusieurs dirigées par des femmes, devraient bénéficier d'un accompagnement financier et technique.

Les interventions prévues incluent des financements de démarrage, un meilleur accès aux marchés et le développement du commerce numérique transfrontalier.

Au-delà de ses impacts nationaux, le programme ambitionne de renforcer l'intégration économique en Afrique de l'Ouest.

Le projet prévoit notamment d'appuyer les réformes réglementaires, d'harmoniser les règles du marché numérique et d'améliorer la gouvernance du secteur dans les pays participants.

Pour Marina Wes, directrice par intérim de l'intégration régionale pour l'Afrique à la Banque mondiale, l'enjeu est stratégique. "En harmonisant les réglementations et en modernisant la gouver-

nance numérique, le projet crée un environnement plus prévisible et plus attractif pour les investissements", souligne-t-elle. Elle estime que ces réformes permettront d'approfondir l'intégration régionale, d'attirer davantage de capitaux privés et de favoriser la création d'emplois.

Le programme apportera également un soutien à l'UEMOA africaine pour renforcer les cadres réglementaires et faciliter le déploiement des infrastructures numériques dans la région.

Lancé en 2023, le programme WARDIP constitue l'une des initiatives les plus ambitieuses visant à bâtir un marché numérique intégré en Afrique de l'Ouest.

La première phase du projet a déjà été déployée dans plusieurs pays, dont la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau et la Mauritanie, avec l'appui de partenaires tels que l'Union africaine, Smart Africa et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Cette première étape a déjà permis d'élargir l'accès aux services numériques pour plus de 1,3 million de personnes.

ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo REC N°0602/13/12/1599MAG/0643/31/09/2822/HAAC

Journal d'informations, d'investigations économiques, financières et boursières

Email: ecofinances.infos@gmail.com

REC N° 0643/01/08/2022/HAAC

Édité par l'Agence de Presse ECO & FINANCES

N° RCCM: TG-LFW-01-2022-B13-02054

Site web: www.ecofinances.com

Adresse: rue de l'énergie Agbalepedogan
derrière l'école cour lumière

Tél: 00228 97 25 84 84 Lomé, Togo

Directeur de publication

Komlan KPATIDE
00228 90 05 05 08

Rédacteur en Chef

Bernard D. AFAWOUBO
00228 90 90 49 83

Rédacteurs

Keziah KPATIDE
Patience SALLAH
Yves ATCHANOUVI
Kodji GATOR JOE

Direction Commerciale

00228 97 25 84 84

Graphiste

Stan AZIATO
91 77 02 74

Imprimerie

ECO & FINANCES
Tirage: 3000

L'Afrique au féminin

Ecobank propulse l'entrepreneuriat des femmes

Le Groupe Ecobank frappe fort en matière d'égalité économique. Le mercredi 11 mars dernier, la première banque panafricaine a annoncé à Lomé, une hausse spectaculaire de 194 % des prêts accordés aux entreprises détenues et dirigées par des femmes, portant le montant total à 780 millions de dollars US en 2025, contre 265 millions en 2024.

Bernard AFAWOUBO

Cette progression, dévoilée à l'occasion de la Journée internationale des femmes, illustre l'impact des initiatives du groupe en faveur de l'égalité des sexes, qui stimulent l'entrepreneuriat et la croissance locale à travers l'Afrique.

Malgré leur rôle essentiel dans les économies africaines, création d'emplois, soutien aux familles, renforcement des chaînes de valeur, les femmes entrepreneures restent confrontées à un déficit de financement estimé à 42 milliards de dollars US. Ecobank entend réduire cet écart en combinant financements adaptés, formations, mentorat et accès élargi aux marchés régionaux.

Lancé en 2020 pour soutenir les entreprises féminines

affectées par la crise de la Covid-19, Ellevest est devenu l'initiative bancaire la plus étendue du continent. En 2025, son expansion dans 26 pays a permis à 21 000 nouvelles entrepreneures d'intégrer l'écosystème, tandis que 24 000 femmes ont bénéficié de formations et de mentorat. La plateforme Ecobank Single Market Trade Hub ouvre par ailleurs les portes des marchés africains aux entreprises dirigées par des femmes.

Soutien au secteur informel

Avec le programme MAMA, lancé au Ghana en 2024, Ecobank cible les femmes du secteur informel, souvent exclues du financement classique. Plus de 10 000 entrepreneures y sont déjà inscrites, et 2 000 d'entre elles ont obtenu des crédits subventionnés totalisant plus de 1,8 million de dollars

US.

En mars 2025, Ecobank Côte d'Ivoire a levé plus de 11 milliards de francs CFA via la première obligation à impact social et environnemental de la région, permettant de financer près de 1 200 prêts supplémentaires pour des PME féminines.

« Les femmes entrepreneures figurent parmi les plus puissants moteurs de la croissance économique locale en Afrique. Pourtant, nombre d'entre elles se heurtent encore à des obstacles de financement qui limitent leur capacité à se développer. Chez Ecobank, nous nous efforçons de combler cet écart en combinant capital, renforcement des compétences et accès aux marchés grâce à notre plateforme panafricaine. La forte croissance des prêts aux entreprises dirigées par des femmes témoigne



à la fois de la demande des entrepreneures et de l'impact d'initiatives telles qu'Ellevest et notre obligation Genre, qui contribuent à mobiliser des capitaux spécifiquement destinés à soutenir la croissance menée par les femmes » a déclaré Jeremy Awori, directeur général du groupe Ecobank.

Pour l'avenir, Ecobank prévoit d'étendre la version améliorée d'Ellevest à tous ses marchés ; d'approfondir le soutien non financier, notamment par le biais d'outils numériques et de voies de formalisation des entreprises ; de renforcer les partenariats avec les institutions de financement du développement et les investisseurs à impact ; et de lancer de nouveaux produits financiers spécifiquement

conçus pour les femmes.

Le Groupe Ecobank est le premier groupe bancaire privé panafricain, fort d'une expertise africaine inégalée. Présent dans 34 pays d'Afrique subsaharienne, ainsi qu'en France, au Royaume-Uni, aux Émirats arabes unis et en Chine, sa plateforme panafricaine unique offre un accès centralisé aux paiements, à la gestion de trésorerie, au commerce et aux investissements. Le Groupe emploie plus de 14 000 personnes et propose des produits, services et solutions bancaires aux particuliers, aux entreprises, aux grandes entreprises et aux investisseurs, via de multiples canaux, y compris numériques, à plus de 32 millions de clients.

Gouvernance foncière

Le Togo accélère la productivité agricole

(TOGODAILYNEWS)

– Au Togo, le gouvernement mise sur la sécurisation des terres pour booster la productivité agricole et attirer les investissements.

Le Conseil des ministres a franchi une nouvelle étape dans la modernisation de la gouvernance foncière nationale. Réuni le mercredi 11 mars dernier à Lomé, le conseil des ministres a examiné une communication du ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme relative à la poursuite du projet de



réformes foncières destiné à accroître la productivité agricole.

En effet, depuis 2018, avec l'adoption du code foncier et domanial, puis la création de l'Agence nationale du domaine et du foncier en 2025, le gouvernement

s'est engagé dans une transformation profonde du cadre foncier.

L'objectif est de garantir la sécurité des droits, prévenir les conflits et renforcer l'attractivité des investissements.

Financé par la Millen-

nium Challenge Corporation dans le cadre du Programme Seuil, le projet lancé en 2021 a été expérimenté sur cinq sites pilotes (Zio 4, Wawa 2, Tchamba 3, Dankpen 2 et Oti-Sud 2). Les résultats sont probants notamment méthodes innovantes de sécurisation foncière, gestion des conflits et systèmes d'information interconnectés ont renforcé la confiance des communautés et posé les bases d'une transformation durable du foncier rural.

Suite à l'arrêt du financement du Programme Seuil, le Conseil des ministres a autorisé la création d'une

cellule de gestion du projet. Sa mission : finaliser les activités sur les sites pilotes, soutenir la délivrance des livrets fonciers, capitaliser les méthodologies validées et préparer leur extension progressive à l'échelle nationale.

Cette initiative vise à consolider la sécurisation des droits fonciers, prévenir les litiges et renforcer la productivité agricole. Elle s'inscrit dans une dynamique de développement territorial durable, garantissant à la fois la paix sociale et la compétitivité économique.

UEMOA

Le Togo modernise son arsenal juridique pour protéger la monnaie

Le Togo durcit le ton contre le faux-monnayage avec une loi modernisée pour protéger la confiance économique et la stabilité financière au sein de l'UEMOA.

Bernard AFAWOUBO

Véritable poison pour la stabilité financière et la crédibilité de la monnaie, le faux-monnayage est désormais au cœur d'une riposte législative renforcée. Les députés togolais ont adopté le mardi 10 mars dernier en première lecture le projet de loi réprimant le faux-monnayage et les atteintes aux signes monétaires dans l'espace UEMOA.

La séance, présidée par le Professeur Komi Selom

Klassou, Président de l'Assemblée nationale, s'est tenue en présence du ministre des Finances et du Budget, Essowé Georges Barcola.

Cette réforme vient combler les insuffisances de la loi uniforme de 1982, jugée obsolète face à l'évolution des pratiques criminelles. Le nouveau texte élargit le champ des infractions, incluant la falsification de billets non encore émis, la responsabilité pénale des personnes morales et l'obligation de transmettre



les signes contrefaits aux autorités compétentes.

Le projet de loi fixe désormais les incriminations et sanctions applicables, encadre les poursuites et confère à la BCEAO un rôle central dans la gestion des signes monétaires saisis. Pour l'honorable Atcholi Aklesso, président du

groupe parlementaire UNIR, « la monnaie n'est pas seulement un moyen de paiement, elle est le ciment de la confiance économique et la garantie de la valeur du travail et de l'épargne des citoyens ». Le ministre Essowé Georges Barcola a souligné que cette loi dépasse

la simple répression : elle favorise la coopération régionale, renforce la traque des réseaux criminels et dote les forces de sécurité d'outils modernes.

Le Président de l'Assemblée nationale a, quant à lui, insisté sur la portée communautaire de ce texte, garantissant la stabilité de la monnaie commune et la sécurité des transactions.

Avec cette adoption, le Togo s'inscrit dans une dynamique résolue de protection de sa monnaie et de consolidation de la confiance économique au sein de l'UEMOA. Ce cadre législatif modernisé constitue un jalon décisif pour sécuriser les échanges, protéger les droits économiques des citoyens et renforcer l'attractivité de l'économie nationale.

Ghana

3 accords conclus avec la Corée du Sud dans la sécurité maritime, le climat et le numérique

Le Ghana et la République de Corée franchissent une nouvelle étape dans le renforcement de leur coopération bilatérale. En effet, à l'issue d'un entretien en tête-à-tête entre le président ghanéen John Dramani Mahama et son homologue sud-coréen Lee Jae Myung, à Séoul, les deux pays ont signé trois mémorandums d'entente (MoU) couvrant des domaines clés. Il s'agit de la sécurité maritime, la coopération en matière de changement climatique et les technologies numériques. Ces accords marquent ainsi, un approfondissement significatif du partenariat entre Accra et Séoul, dans un contexte où les deux pays cherchent à élargir leurs collaborations économiques et technologiques.

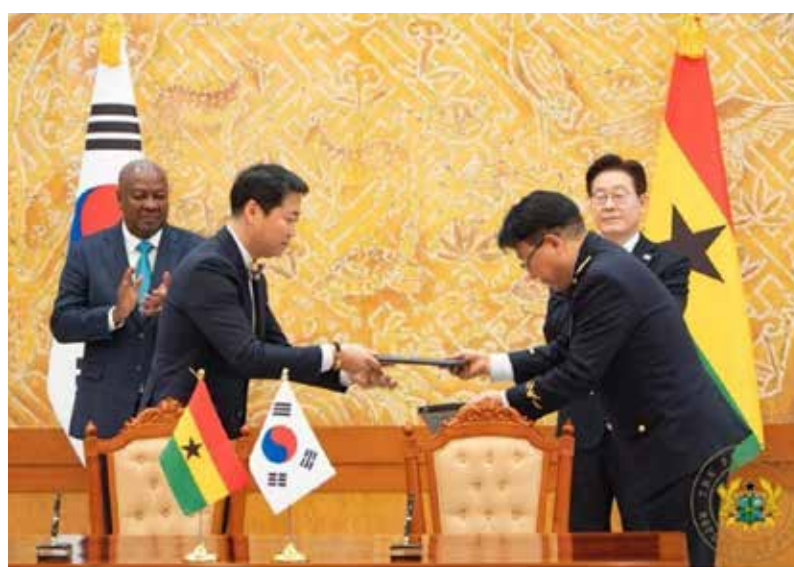
Dans le détail de ces accords, le premier portant sur la sécurité maritime, est un enjeu majeur pour le Ghana et plus largement pour le golfe de Guinée, une zone confrontée à des défis persistants tels que la piraterie, le trafic maritime illicite et la protection des routes commerciales. Le second MoU concerne la coopération en matière de lutte contre le changement climatique, un domaine dans lequel les deux pays en-

tendent partager leurs expertises, notamment dans les technologies vertes, la résilience climatique et les stratégies d'adaptation. Le troisième accord vise à développer les technologies numériques, un secteur considéré comme un levier central pour la transformation économique du Ghana, notamment dans les domaines de l'innovation, de la connectivité et de l'économie digitale.

Au-delà des nouveaux accords, le chef de l'État

ghanéen a également mis en avant les progrès enregistrés dans la coopération agricole, en particulier grâce aux initiatives soutenues par l'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA). Ces programmes visent notamment à augmenter la production de riz au Ghana, dans le but de réduire la dépendance du pays aux importations et de renforcer sa sécurité alimentaire.

Le Ghana, porte d'entrée



vers le marché africain

Le président Mahama a également souligné les opportunités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), dont le secrétariat est basé à Accra. Selon lui, cette position stratégique permet au Ghana de se présenter comme une plateforme industrielle et logistique pour les entre-

prises coréennes souhaitant accéder au marché africain. Dans cette perspective, la combinaison des ressources naturelles et humaines du Ghana avec l'innovation technologique de la Corée du Sud pourrait favoriser l'émergence de nouveaux projets industriels et technologiques à forte valeur ajoutée.

BRVM

BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES

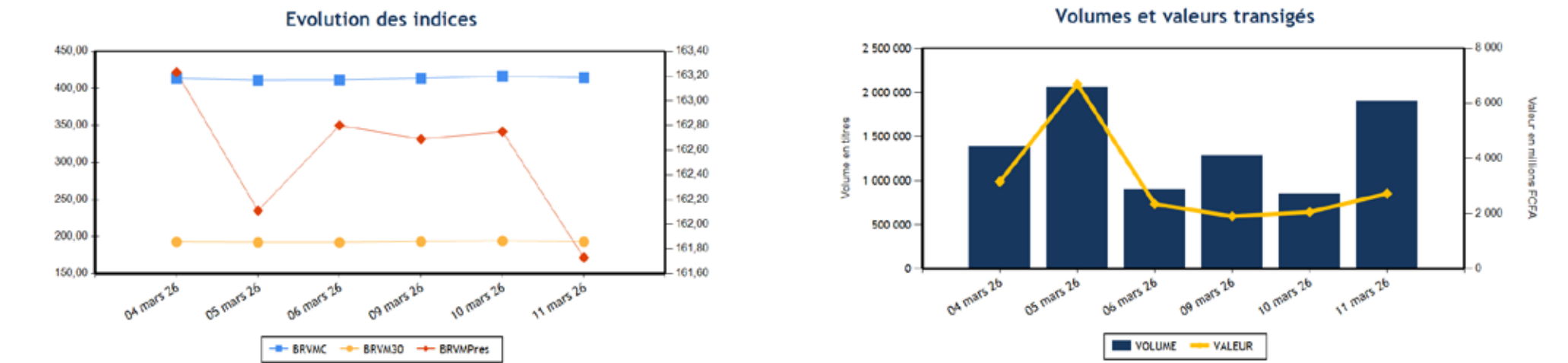
Afrique de l'Ouest

BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE

mercredi 11 mars 2026

N° 49

BRVM COMPOSITE	414,49	BRVM 30	193,18	BRVM PRESTIGE	161,73
Variation Jour	-0,47 %	Variation Jour	-0,48 %	Variation Jour	-0,63 %
Variation annuelle	19,88 %	Variation annuelle	16,21 %	Variation annuelle	12,12 %



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	15 981 135 993 689	-0,47 %
Volume échangé (Actions & Droits)	1 728 818	102,83 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	1 440 856 260	-29,89 %
Nombre de titres transigés	47	0,00 %
Nombre de titres en hausse	13	-56,67 %
Nombre de titres en baisse	23	109,09 %
Nombre de titres inchangés	11	83,33 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	11 877 408 590 545	-0,01 %
Volume échangé	172 163	19 050,50 %
Valeur transigée (FCFA)	1 286 798 188	15 447,98 %
Nombre de titres transigés	4	-55,56 %
Nombre de titres en hausse	1	
Nombre de titres en baisse	1	-66,67 %
Nombre de titres inchangés	2	-66,67 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SETAO CI (STAC)	2 350	7,31 %	77,36 %
BANK OF AFRICA CI (BOAC)	8 895	2,24 %	23,89 %
BERNABE CI (BNBC)	1 630	1,88 %	15,60 %
BICI CI (BICC)	26 055	1,36 %	33,99 %
SOLIBRA CI (SLBC)	39 500	1,24 %	36,68 %

PLUS FORTES BAISSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SICABLE CI (CABC)	3 565	-7,40 %	51,06 %
EVIOSYS PACKAGING SIEM CI (SEMC)	2 010	-5,85 %	187,14 %
AFRICA GLOBAL LOGISTICS CI (SDSC)	1 980	-4,81 %	30,69 %
UNIWAX CI (UNXC)	2 000	-4,76 %	42,86 %
ERIU CI (Ex AIR LIQUIDE CI) (SIVC)	2 710	-4,41 %	71,52 %

INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	12	161,73	-0,63 %	12,12 %	97 006	615 231 120	12,10
BRVM-PRINCIPAL (**)	35	290,91	-0,36 %	33,66 %	1 631 812	825 625 140	16,86

INDICE TOTAL RETURN

Base = 100 au 02 janvier 2025	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - COMPOSITE TOTAL RETURN (**)	47	159,61	-0,47 %	19,88 %	1 728 818	1 440 856 260	13,74

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 02 janvier 2025	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - TELECOMMUNICATIONS	3	103,81	-0,37 %	9,39 %	11 274	221 029 855	9,97
BRVM - CONSOMMATION DISCRETIONNAIRE	7	206,92	-0,58 %	19,59 %	31 710	78 299 160	73,04
BRVM - SERVICES FINANCIERS	16	177,34	-0,68 %	21,58 %	1 538 934	639 540 375	11,02
BRVM - CONSOMMATION DE BASE (**)	9	291,34	0,19 %	34,83 %	14 930	143 067 760	13,53
BRVM - INDUSTRIELS	6	201,11	-3,24 %	51,98 %	41 015	92 538 055	18,38
BRVM - ENERGIE	4	148,77	-0,55 %	34,14 %	78 392	222 945 110	18,72
BRVM - SERVICES PUBLICS	2	145,10	-0,80 %	37,02 %	12 563	43 435 945	11,02

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
PER moyen du marché (**)	13,74
Taux de rendement moyen du marché	6,31
Taux de rentabilité moyen du marché	6,59
Nombre de sociétés cotées	47
Nombre de lignes obligataires	187
Volume moyen annuel par séance	2 312 517,00
Valeur moyenne annuelle par séance	2 504 594 777,75

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
Ratio moyen de liquidité	31,32
Ratio moyen de satisfaction	56,83
Ratio moyen de tendance	181,46
Ratio moyen de couverture	55,11
Taux de rotation moyen du marché	0,16
Prime de risque du marché	1,53
Nombre de SGI participantes	34

Nigeria

La Banque centrale renforce le contrôle numérique des transactions

La Banque centrale du Nigeria a décidé de renforcer drastiquement la surveillance financière en exigeant que toutes les institutions sous sa supervision adoptent des systèmes numériques capables de détecter en temps réel les transactions suspectes. Cette mesure, qui vise à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, marque un tournant dans la régulation du secteur financier, confronté à la multiplication des flux électroniques et à la complexité croissante des opérations.

Selon la Banque centrale, les banques commerciales disposent de dix-huit mois pour se conformer à cette exigence, tandis que les autres acteurs financiers, dont les fintechs et les prestataires de services de paiement, ont vingt-quatre mois pour déployer des solutions automatisées. Ces systèmes devront intégrer des technologies avancées, telles que l'intelligence artificielle



et l'analyse de données, afin de repérer les comportements inhabituels et d'alerter rapidement les autorités compétentes.

L'institution souligne que les méthodes manuelles de suivi des transactions ne sont plus suffisantes face à l'essor du numé-

rique et aux volumes croissants de transferts électroniques. L'objectif est de renforcer la transparence et la sécurité du système financier, tout en réduisant les risques liés aux activités criminelles. La Banque

en obligeant les acteurs du secteur à moderniser leurs infrastructures.

Cette initiative s'inscrit dans une tendance globale de régulation du secteur financier numérique au Nigeria, avec une coordination renforcée entre la Banque centrale, la Commission des valeurs mobilières et la Commission des crimes financiers, dans le but de prévenir l'utilisation des services bancaires et numériques à des fins illicites. En imposant ces outils numériques, le pays cherche à concilier innovation financière et sécurité, tout en donnant aux autorités une capacité de réaction plus rapide face aux risques économiques et criminels.

centrale entend ainsi créer un cadre plus strict et plus efficace, capable de suivre et d'évaluer les flux financiers à grande échelle, tout

Matières premières

La Côte d'Ivoire est sur le point de devenir le troisième producteur mondial de caoutchouc, dépassant le Vietnam pour se positionner derrière la Thaïlande et l'Indonésie

En Côte d'Ivoire, le cacao est le principal pilier de l'économie, représentant près de 40 % des revenus d'exportation. Mais dans l'ombre de l'or brun, l'hévéa s'est aussi considérablement développé depuis 2015.

Dans ses dernières prévisions sur le marché mondial, l'Association des pays producteurs de caoutchouc naturel (ANRPC) a révélé que la Côte d'Ivoire est sur le point de devenir le troisième producteur mondial de cette matière première, dépassant le Vietnam pour se positionner derrière la Thaïlande et l'Indonésie. Un tel basculement serait possible avec l'expansion continue de ses surfaces de caoutchouc et la forte

productivité de ses petites exploitations.

Dans le pays d'Afrique de l'Ouest, la filière entend ainsi mettre en production 500 000 hectares d'hévéa d'ici 2036, qui s'ajouteront à environ 722 000 hectares actuellement.

Une décennie de performance sous le signe de la constance

Cette annonce de l'ANRPC vient confirmer la trajectoire remarquable de l'industrie ivoirienne du

caoutchouc naturel sur la dernière décennie. Moins sous les feux des projecteurs que le cacao, la filière a pourtant été la plus performante du secteur agricole national sur la période, en termes de recettes rapportées au pays. Alors que l'or brun et le cajou ont été caractérisés par une progression en dents de scie de leurs revenus entre 2015 et 2024, le caoutchouc n'a pas connu une seule année de repli. La valeur des exportations a explosé, passant de 296,3 milliards FCFA (environ 533,9 millions USD) à 1489,9 milliards FCFA (environ 2,7 milliards USD), avec des envois ma-

joritaires orientés vers la Chine, l'Inde, la Malaisie et les Etats-Unis.

Désormais, le caoutchouc rapporte 3 fois plus à la Côte d'Ivoire que le cajou qui était pourtant devant au début de la décennie, et représente la seconde source de recettes derrière le cacao. Cette croissance a été portée par la hausse des volumes exportés, qui ont quadruplé, passant de 410 000 tonnes environ à 1,7 millions tonnes dans un contexte de forte demande de l'industrie mondiale du pneumatique.

La culture, portée en majorité par de petits planteurs, s'est étendue dans plusieurs régions fores-

tières du pays, offrant une alternative au cacao et une source de revenus plus étalée sur l'année, via les saignées régulières des arbres.

Dans la première puissance agricole de l'UEMOA, l'enjeu est désormais de consolider ces gains en améliorant la productivité des plantations et la valeur ajoutée tirée de cette filière en plein essor. Le développement de la seconde transformation (fabrication de pneus, produits techniques, caoutchouc moulé, etc.) sera ainsi le prochain cap à franchir.

Compte rendu du Conseil des ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 11 mars 2026, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président du Conseil. Au cours des travaux, le Conseil des ministres a examiné et adopté deux (2) décrets et écouté quatre (4) communications.

1. Au titre des décrets

- Le Conseil des ministres a adopté le décret portant prorogation de l'état d'urgence sécuritaire

Face à la persistance de la menace terroriste et aux risques qu'elle continue de faire peser sur l'intégrité du territoire national, en particulier dans la région des Savanes, l'état d'urgence sécuritaire décrété initialement le 13 juin 2022, pour une durée de trois (3) mois, puis prorogé à trois (3) reprises avec l'autorisation de l'Assemblée nationale, a permis de renforcer le dispositif de défense et de sécurité et d'assurer une meilleure protection des populations concernées ainsi que leurs biens.

Afin de maintenir une vigilance accrue et de consolider les dispositifs de prévention et de riposte face à cette menace persistante, le gouvernement, conformément à l'article 20 de la Constitution du 6 mai 2024, a sollicité et obtenu de l'Assemblée nationale une autorisation de proroger l'état d'urgence sécuritaire.

Le décret adopté ce jour proroge, en conséquence, l'état d'urgence sécuritaire dans la région des Savanes pour une durée supplémentaire de douze (12) mois à compter du 13 mars 2026.

Le gouvernement réaffirme son engagement à poursuivre les efforts visant à garantir la sécurité des populations, à préserver l'intégrité du territoire national et à conduire des actions de stabilisation et de développement en faveur des communautés de la région des Savanes.

- Le Conseil des ministres a ensuite adopté le décret portant approbation du Plan national d'attribution des bandes de fréquences radioélectriques (PNAF)

Suite aux modifications apportées en 2023 au règlement des radiocommunications par l'Union internationale des télécommunications 2023, lors de la conférence mondiale

des radiocommunications, les Etats membres sont appelés à intégrer ces évolutions dans leur planification nationale d'attribution des fréquences. Dans ce contexte, le Conseil des ministres a approuvé le nouveau Plan national d'attribution des bandes de fréquences du Togo. Ce plan prévoit, notamment l'identification de bandes de fréquences supplémentaires pour le développement de la 5G et des plateformes à haute altitude, l'introduction d'un système de transmission d'informations pour la sécurité maritime, l'attribution de nouvelles bandes aux services mobiles aéronautiques ainsi que l'encadrement des communications inter-satellites. L'approbation de ce plan permet de moderniser le cadre national de gestion des fréquences radioélectriques, de se conformer aux standards internationaux et de poursuivre le soutien au développement des technologies numériques ainsi que des services de télécommunications.

2. Au titre des communications

- Le Conseil des ministres a écouté une communication relative à la quatrième enquête démographique et de santé au Togo, présentée par le ministre de la santé, de l'hygiène publique, de la couverture sanitaire universelle et des assurances
- Succédant aux éditions de 1988, de 1998 et de 2013-2014, la quatrième enquête démographique et de santé s'inscrit dans le cadre du cinquième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5) et du programme international des enquêtes démographiques et de santé. Elle vise à fournir des données fiables et actualisées sur la santé maternelle et infantile, la planification familiale, le VIH/sida, la nutrition, les violences domestiques, les fistules obstétricales et le travail des enfants. Les opérations de terrain incluront des entretiens auprès des ménages,

des mesures anthropométriques, des tests de l'eau et du sel, ainsi que des prélèvements sanguins. La collecte des données est prévue pour une durée de quatre (4) mois, avec une publication des résultats prévue en avril 2027.

Le conseil des ministres a autorisé le démarrage de l'enquête et a instruit le ministre chargé de la santé à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la réussite des opérations.

- Le Conseil des ministres a ensuite écouté une communication relative à la finalisation du processus de mutation de la Société d'administration de la zone franche vers l'Agence de promotion des investissements et de la zone franche, présentée par le ministre délégué chargé de la promotion des investissements et de la souveraineté économique

Depuis sa création en 1994, la Société d'administration de la zone franche (SAZOF) a constitué un instrument clé de la politique d'industrialisation et de promotion des exportations, avec 141 entreprises agréées, dont 91 sont actuellement en activité. En 2024, les investissements réalisés dans la zone franche s'élèvent à 425,664 milliards de FCFA, soit environ 7 % du PIB, et les entreprises en activités ont généré près de 19 000 emplois directs au profit des nationaux.

Toutefois, afin de répondre aux ambitions nationales de transformation industrielle, d'attraction d'investissements étrangers et de développement des chaînes de valeur, le gouvernement a fait adopter la loi n° 2019-005 du 17 juin 2019 portant code des investissements. Cette loi a notamment créé l'Agence de promotion des investissements et de la zone franche (API-ZF), avec pour objectif de regrouper, au sein d'une même entité, l'administration du code des investissements et celle du statut de zone franche industrielle, dans un souci de cohérence institutionnelle, de rationalisation et d'efficacité de l'action publique.

Dans cette perspective, le code des investissements a prévu la dissolution de la SAZOF et le transfert de ses missions, droits et obligations à l'API-ZF. Un processus de dissolution de la SAZOF a ainsi été conduit, conformément aux dispositions statutaires.

Le processus étant désormais arrivé à terme, le Conseil des ministres a autorisé le ministre délégué chargé de la promotion des investissements à soumettre à son adoption le projet de décret portant dissolution de la SAZOF et fixant les modalités de sa subrogation par l'API-ZF.

- Le Conseil des ministres a également écouté une communication relative à la poursuite du projet de réformes foncières pour l'accroissement de la productivité agricole, présentée par le ministre de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Le gouvernement s'est engagé, depuis quelques années, dans la modernisation de la gouvernance foncière nationale, traduite notamment par l'adoption du code foncier et domanial en 2018, par la création de l'Agence nationale du domaine et du foncier en 2025, ainsi que par la mise en place progressive d'autres instruments destinés à garantir la sécurité des droits fonciers, la paix sociale et l'attractivité des investissements.

C'est dans cette dynamique que le projet de réformes foncières pour l'accroissement de la productivité agricole, financé dans le cadre du Programme Seuil par la Millennium Challenge Corporation, est mis en œuvre, depuis 2021, sur cinq (5) sites pilotes : Zio 4, Wawa 2, Tchamba 3, Dankpen 2 et Oti-Sud 2.

Le projet a permis d'expérimenter des méthodes innovantes de sécurisation foncière, de gestion des conflits et de mise en place de systèmes d'information foncière communaux interconnectés, renforçant la confiance des communautés et la transformation durable du cadre foncier rural.

Suite à l'arrêt du financement du Programme Seuil, il apparaît nécessaire d'assurer la continuité et l'achèvement du projet, en vue de l'atteinte de ses objectifs.

A cet effet, le Conseil des ministres a autorisé la création d'une cellule de gestion du projet, chargée de finaliser les activités sur les sites pilotes, soutenir la délivrance des livrets fonciers, capitaliser les méthodologies validées et préparer leur extension progressive au niveau national. Cette initiative permettra de garantir la sécurisation des droits fonciers, de prévenir

les conflits et de renforcer la productivité agricole et le développement territorial.

- Le Conseil des ministres a enfin écouté une communication relative aux résultats des travaux de la commission spéciale d'enquête sur les cas d'enlèvements et de disparitions inquiétantes, présentée par le ministre de la sécurité
- Depuis plusieurs mois, notre pays a été confronté à des signalements d'enlèvements présumés et de disparitions inquiétantes, touchant notamment des adolescents et des mineurs. Ces cas, largement relayés et amplifiés sur les réseaux sociaux, ont suscité une vive émotion au sein de l'opinion publique et un climat d'inquiétude dans de nombreuses familles. Afin de rétablir la sérénité et d'apporter des réponses claires, le gouvernement a mis en place, le 24 janvier 2026, une commission spéciale d'enquête.

Les travaux de cette commission révèlent que, sur cent deux (102) cas signalés, quatre-vingt-six (86) personnes ont été retrouvées, dont soixante-trois (63) mineurs et vingt-trois (23) majeurs. Seize (16) personnes demeurent recherchées. Les enquêtes montrent que la majorité des disparitions sont liées à des conflits familiaux, des départs volontaires, des situations de négligence ou de vulnérabilité. A ce jour, un (1) seul cas d'enlèvement présumé fait l'objet d'investigations approfondies.

Pour prévenir de nouveaux cas et renforcer la sécurité, plusieurs mesures ont été prises, notamment la création d'une base nationale centralisée des personnes disparues, le renforcement des patrouilles et du contrôle des flux migratoires, la sensibilisation des populations et de la jeunesse aux dangers des promesses de gains faciles et aux procédures de signalement, ainsi que la modernisation du laboratoire de criminalistique numérique pour lutter contre la désinformation.

Le gouvernement appelle à la vigilance, au dialogue au sein des familles et à la coopération des citoyens avec les services de sécurité, afin de protéger les populations et prévenir toute situation de vulnérabilité.

Fait à Lomé, le 11 mars 2026



RAFRAÎCHIR

INCLINER

SERVIR

**BLACK
BRILLE
DANS TOUT™**

600*
FCFA
BOUTEILLE
33cl

DISPONIBLE EN BOUTEILLE VC 65 CL

*PRIX CONSEILLÉ LA BOUTEILLE DE 33CL

18+ L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX
POUR LA SANTÉ. A CONSOMMER
AVEC MODÉRATION.